

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2487

17 novembre 2010

SOMMAIRE

Acor S.A119356	Indra Holding Société Anonyme 119361	
Anoi Estates S.A	Integreat S.A119363	
Byrd Holding S.à r.l	IRADO Funding S.à r.l	
Chepstowe S.à r.l	Jarkride Holding Société Anonyme119363	
DM Patent SA119376	Jarkride Holding Société Anonyme119364	
Duffel S.A	Johnebapt Holding Société Anonyme 119364	
Elberton Properties S.A119350	KBC Institutional Cash119365	
Elberton Properties S.A119349	KBC Select Investors119365	
Elberton Properties S.A119348	Langham S.A	
Electricité Générale John Block & Fils Sàrl	LB Europe Holdings S.à r.l	
119350	Les Petits Châteaux S.à r.l	
Elit Service S.à r.l	Liac	
ESI Rated S.A	Lucilin Conseil119351	
Esperides-S.A. SICAV-SIF119352	Luxembourg Building and Styling Compa-	
Espirito Santo Rockefeller Global - S.A. SI-	ny S.A119374	
CAV-SIF119352	Mangart Investments S.A	
Everest Investment Group119353	MBP Hospitality Group119376	
Everest Investment Group119352	Mediobanca International (Luxembourg)	
Everest Real Estate Development119353	S.A119376	
Everest Real Estate Development119353	Mellon International Holdings S.à r.l 119365	
Fabco S.A119354	Mercurion Asia Fund119353	
Feane Coiffure S.àr.l119355	Merlis S.à r.l	
Fiction Management S.A119355	M.K. S.à r.l119375	
Flexis S.A119352	Noble Partners S.A119348	
Friedhaff III S.A	Restalia Sàrl	
Friedhaff II S.A119363	Sekur Lux Home S.A119354	
Galgo S.àr.l119356	Sem International S.A119355	
GEORGES BOISSENET, Société à respon-	Sigam S.A	
sabilité limitée119357	Sirius Fund	
Glass Ceyssens Luxembourg S.A119359	Someval S.A119360	
Graphicom S.A119359	Target Asia Fund (Luxembourg)119359	
Grid s.à r.l		
Holz & Bau Design TIETZE S.à r.l 119360	dings S.à.r.l119362	
HP Promotions s.à r.l119361	Truficar S.A119357	
Hudson's Bay Company Luxembourg S.à	Vecotrade S.A	
r.l119330	Xenilux SA119367	
Immobilière Parc Everlange II S A 119361		



Hudson's Bay Company Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 3.062.514,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 140.409.

In the year two thousand and ten, the first day of October.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Hudson's Bay Company Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.409 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 11 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1991 on 14 August 2008. The articles of associat ion of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 4 December 2009, pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°208 on 1 February 2010 .

There appeared:

Hudson's Bay Trading Company, L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware (United States of America), having its registered address with Incorporating Services Ltd., 3500 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, United States of America, registered with the Delaware Division of Corporations under number 4167230 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Etienne de Crépy, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 20, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to enact the following:

- I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred and ninety million seven hundred twenty-five thousand eight hundred fourteen Canadian dollars (CAD 190,725,814.-) in order to bring the Company's share capital from its present amount of twenty-five thousand Canadian dollars (CAD 25,000), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of two Canadian dollars (CAD 2.-) each, to one hundred and ninety million seven hundred fifty thousand eight hundred fourteen Canadian dollars (CAD 190,750,814.-) by the issuance of ninety-five million three hundred sixty-two thousand nine hundred and seven (95,362,907) new ordinary shares having a par value of two Canadian dollars (CAD 2.-) each and the same rights as the existing shares (the New Shares);
- 2. Subscription by the Sole Shareholder to and payment for the ninetyfive million three hundred sixty-two thousand nine hundred and seven (95,362,907) New Shares at a price of one hundred and ninety million seven hundred twenty five thousand eight hundred fifteen Canadian dollars (CAD 190,725,815.-) through the contribution in kind consisting in the total number of convertible preferred equity certificates (the CPECs) held by the Sole Shareholder and issued by the Company, out of which (i) CAD 190,725,814 which be allocated to the share capital account of the Company and (ii) CAD 1.-will be allocated to the share premium account of the Company;
- 3. Reclassification of the 95,362,907 New Shares and the 12,500 existing common shares into (i) 9,537,547 class A shares, (ii) 9,537,540 class B shares, (iii) 9,537540 class C shares, (iv) 9,537,540 class D shares, (v) 9,537,540 class E shares, (vi) 9,537,540 class F shares, (vii) 9,537,540 class G shares, (viii) 9,537,540 class H shares, (ix) 9,537,540 class I shares and (x) 9,537,540 class J shares;
- 4. (a) Decrease the subscribed share capital of the Company by an amount one hundred and eighty-eight million eight hundred fortythree thousand three hundred Canadian dollars (CAD 188,843,300.) in order to bring the Company's share capital from its present amount of one hundred and ninety million seven hundred fifty thousand eight hundred fourteen Canadian dollars (CAD 190,750,814.-) to one million nine hundred and seven thousand five hundred fourteen Canadian dollars (CAD 1,907,514), by the cancellation of (i) 9,442,165 class A shares, (ii) 9,442,165 class B shares, (iii) 9,442,165 class B shares, (vii) 9,442,165 class F shares, (vii) 9,442,165 class G shares, (viii) 9,442,165 class H shares, (ix) 9,442,165 class I shares and (x) 9,442,165 class J shares); and (b) Increase of the share premium account of the Company by an amount of one hundred and eighty-eight million eight hundred forty-three thousand three hundred Canadian dollars (CAD 188,843,300.), which shall be allocated to the share premium reserve account attached to the Alphabet Shares, as this term is defined in the restated Articles under item 8 below;
- 5. Creation of one class of optional redeemable preferred shares having a par value of two Canadian dollars (CAD 2.-) each and the rights as described in the restated Articles under item 8 below (the ORPS);



- 6. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million one hundred fifty-five thousand Canadian dollars (CAD 1,155,000) in order to bring the Company's share capital from its present amount of one million nine hundred and seven thousand five hundred fourteen Canadian dollars (CAD 1,907,514), represented by nine hundred fifty-three thousand seven hundred and fifty-seven (953,757) shares in registered form with a par value of two Canadian dollars (CAD 2.-) each, to three million sixty-two thousand five hundred fourteen Canadian dollars (CAD 3,062,514), by the issuance of five hundred seventy-seven thousand five hundred (577,500) ORPS having a par value of two Canadian dollars (CAD 2.-) each and the rights as described in the restated Articles under item 8 below;
- 7. Subscription by True North Retail Investments I, Inc. to and payment for the five hundred seventy-seven thousand five hundred (577,500) new ORPS through the contribution in kind of shares of 7612923 Canada Inc. representing an aggregate value of one hundred thirty-seven million three hundred seventy-three thousand ninety-one Canadian dollars and sixty-eight cents (CAD 137,373,091.68), out of which (i) one million one hundred fifty-five thousand Canadian dollars (CAD 1,155,000) will be allocated to the share capital account of the Company and (ii) the surplus, i.e. one hundred thirty-six million two hundred eighteen thousand ninety-one Canadian dollars and sixty-eight cents (CAD 136,218,091.68) will be allocated to the ORPS Premium Reserve Account (as this term is defined in the articles of association of the Company);
- 8. Full restatement and renumbering of the articles of association of the Company to reflect the changes adopted under items 1., 2., 4., 5. and 6. above;
- 9. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital increase in the share register of the Company; and
 - 10. Miscellaneous.
 - III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and ninety million seven hundred twenty-five thousand eight hundred fourteen Canadian dollars (CAD 190,725,814.-) in order to bring the Company's share capital from its present amount of twenty-five thousand Canadian dollars (CAD 25,000), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of two Canadian dollars (CAD 2.-) each, to one hundred and ninety million seven hundred fifty thousand eight hundred fourteen Canadian dollars (CAD 190,750,814.-) by the issuance of ninetyfive million three hundred sixty-two thousand nine hundred and seven (95,362,907) New Shares;

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, here represented as stated above, declares to subscribe to the ninety-five million three hundred sixty-two thousand nine hundred and seven (95,362,907) New Shares and to have them fully paid up at a price of one hundred and ninety million seven hundred twenty-five thousand eight hundred Canadian dollars (CAD 190,725,815.-) through the contribution in kind consisting in the total number of CPECs held by the Sole Shareholder and issued by the Company, out of which (i) CAD 190,725,814 which be allocated to the share capital account of the Company and (ii) CAD 1.-will be allocated to the share premium account of the Company;

The contribution in kind of the CPECs to the Company in an aggregate amount of one hundred and ninety million seven hundred twenty-five thousand eight hundred fifteen Canadian dollars (CAD 190,725,815.-) is to be allocated to the Company in the following manner:

- (i) one hundred and ninety million seven hundred twenty-five thousand eight hundred fourteen Canadian dollars (CAD 190,725,814.-) to the share capital account of the Company;
 - (ii) one Canadian dollar (CAD 1) will be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The proof of the ownership and the value of the CPECs has been produced to the undersigned notary through a management certificate issued by the management of the Company, stating that:

- 1. The Sole Shareholder is the sole owner of the CPECs;
- 2. The CPECs are fully subscribed and paid up;
- 3. The Sole Shareholder is solely entitled to the CPECs and has obtained from Continental Casualty Company the power to dispose of the CPECs;
- 4. The CPECs are freely convertible into shares of the Company, subject to the right of the Company to pay cash in lieu of issuing shares;
- 5. All formalities required in Luxembourg in relation to the contribution in kind of the CPECs to the Company have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind; and
- 6. Based on general accepted accounting principles, the CPECs to be contributed to the Company are worth one hundred and ninety million seven hundred twenty-five thousand eight hundred fifteen Canadian dollars (CAD 190,725,815.-).



Such certificate after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to reclassify the ninety-five million three hundred sixty-two thousand nine hundred and seven (95,362,907) New Shares and the 12,500 existing common shares as (i) nine million five hundred thirty-seven thousand five hundred forty (9,537,540) class B shares, (ii) nine million five hundred thirty-seven thousand five hundred forty (9,537,540) class B shares, (iii) nine million five hundred thirty-seven thousand five hundred forty (9,537,540) class D shares, (v) nine million five hundred thirty-seven thousand five hundred forty (9,537,540) class E shares, (vi) nine million five hundred thirty-seven thousand five hundred forty (9,537,540) class F shares, (vii) nine million five hundred thirty-seven thousand five hundred forty (9,537,540) class G shares, (viii) nine million five hundred thirty-seven thousand five hundred forty (9,537,540) class H shares, (ix) nine million five hundred thirty-seven thousand five hundred forty (9,537,540) class I shares and (x) nine million five hundred thirty-seven thousand five hundred forty (9,537,540) class J shares; all having a nominal value of two Canadian dollars (CAD 2.-) each and the same rights and obligations.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to:

(a) decrease the subscribed share capital of the Company by an amount one hundred and eighty-eight million eight hundred fortythree thousand three hundred Canadian dollars (CAD 188,843,300.) in order to bring the Company's share capital from its present amount of one hundred and ninety million seven hundred fifty thousand eight hundred fourteen Canadian dollars (CAD 190,750,814.-) to one million nine hundred and seven thousand five hundred fourteen Canadian dollars (CAD 1,907,514), by the cancellation of (i) 9,442,165 class A shares, (ii) 9,442,165 class B shares, (iii) 9,442,165 class C shares, (iv) 9,442,165 class D shares, (v) 9,442,165 class E shares, (vi) 9,442,165 class F shares, (vii) 9,442,165 class H shares, (ix) 9,442,165 class I shares and (x) 9,442,165 class J shares); and (b) increase the share premium account of the Company by an amount of one hundred and eighty-eight million eight hundred forty-three thousand three hundred Canadian dollars (CAD 188,843,300.), by allocating the amount of CAD 188,843,300. subsequent to the cancellation of the Alphabet Shares to the share premium reserve account attached to the Alphabet Shares, as this term is defined in the restated Articles under resolution 6 below.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to create one class of optional redeemable preferred shares (the ORPS), all in registered form with a par value of two Canadian dollars (CAD 2.-) each and the rights as described in the fully restated Articles under resolution 6 below.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million one hundred fifty-five thousand Canadian dollars (CAD 1,155,000) in order to bring the Company's share capital from its present amount of one million nine hundred and seven thousand five hundred fourteen Canadian dollars (CAD 1,907,514), represented by nine hundred fifty-three thousand seven hundred and fiftyseven (953,757) shares in registered form with a par value of two Canadian dollars (CAD 2.-) each, to three million sixty-two thousand five hundred fourteen Canadian dollars (CAD 3,062,514), by the issuance of five hundred seventy-seven thousand five hundred (577,500) ORPS having a par value of two Canadian dollars (CAD 2.-) each and the rights as described in the restated Articles under resolution 6 below.

Subscription - Payment

True North Retail Investments I Inc., a corporation formed under the laws of the State of Delaware (United States of America), having its registered address with Incorporating Services Ltd., 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Delaware Division of Corporations under number 4048912, here represented by Etienne de Crépy, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given on September 20, 2010, declares to subscribe to the five hundred seventy-seven thousand five hundred (577,500) ORPS and to have them fully paid by way of a contribution in kind consisting of 3,465 class A voting shares and 2,738,906 Common shares (collectively, the Shares) it holds in 7612923 Canada Inc., a corporation formed under the laws of Canada, having its registered office at 401 Bay Street, Suite 500, Toronto, Ontario M5H 2Y4, Canada and registered under number 7612923 (Canco).

The contribution in kind of the Shares to the Company in an aggregate amount of one hundred thirty-seven million three hundred seventy-three thousand ninety-one Canadian dollars and sixty-eight cents (CAD 137,373,091.68) is to be allocated to the Company in the following manner:

(i) one million one hundred fifty-five thousand Canadian dollars (CAD 1,155,000) Canadian dollars (CAD 1,155,000) to the share capital account of the Company;



(ii) the surplus, i.e. one hundred thirty-six million two hundred eighteen thousand ninety-one Canadian dollars and sixty-eight cents (CAD 136,218,091.68) to the ORPS Premium Reserve Account (as this term is defined below).

The proof of the ownership and the value of the Shares has been produced to the undersigned notary through a management certificate issued by the management of the Company, stating that:

- 1. True North Retail Investments I Inc. is the sole owner of the Shares;
- 2. The Shares are fully paid up;
- 3. True North Retail Investments I Inc. is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
- 4. None of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and none of the Shares are subject to any attachment;
- 5. There exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Shares be transferred to it;
- 6. The Shares are freely transferable, since the required consent of the management board of True North Retail Investments I Inc. was obtained;
- 7. All formalities required from Canco in relation to the contribution in kind of the Shares to the Company have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind; and
- 8. Based on general accepted accounting principles, the Shares to be contributed to the Company are worth one hundred thirty-seven million three hundred seventy-three thousand ninety-one Canadian dollars and sixty-eight cents (CAD 137,373,091.68).

Such certificate after signature "ne varietur" by the proxyholder of True North Retail Investments I Inc. and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further this second capital increase, as follows:

- Hudson's Bay Trading Company, L.P	95,375 class B shares; 95,375 class C shares; 95,375 class D shares;
	95,375 class E shares; 95,375 class F shares; 95,375 class G shares; 95,375 class H shares; 95,375 class I shares;
and	95,375 class J shares.
Total:	1,531,257 shares

Sixth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder and True North Retail Investments I, Inc. resolve to restate and renumber the articles of association of the Company in their entirety in order to reflect the changes adopted in the foregoing resolutions as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Hudson's Bay Company Luxembourg S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the Board. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.



Art. 3. Corporate object.

- 3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital -Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at three million sixty-two thousand five hundred fourteen Canadian dollars (CAD 3,062,514) represented by ninety-five million nine hundred fifty-two thousand four hundred and seven (1,531,257) shares divided into (i) ninety-five thousand three hundred eighty-two (95,382) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (ii) ninety-five thousand three hundred seventy-five (95,375) class B shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iii) ninety-five thousand three hundred seventy-five (95,375) class C shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share), (iv) ninety-five thousand three hundred seventy-five (95,375) class D shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share), (v) ninety-five thousand three hundred seventy-five (95,375) class E shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share), (vi) ninety-five thousand three hundred seventy-five (95,375) class F shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share), (vii) ninety-five thousand three hundred seventy-five (95,375) class G shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share), (viii) ninety-five thousand three hundred seventy-five (95,375) class H shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), (ix) ninety-five thousand three hundred seventy-five (95,375) class I shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share), (x) ninety-five thousand three hundred seventy-five (95,375) class J shares (in case of plurality, the Class J Shares and individually, a Class J Share) having a nominal value of two Canadian dollars (CAD 2.-) each (collectively, the Alphabet Shares, individually, an Alphabet Share) and (xi) five hundred seventyseven thousand five hundred (577,500) optional redeemable preferred shares (the ORPS and, collectively with the Alphabet Shares, the Shares) all in registered form with a par value of two Canadian dollars (CAD 2.-) each, subscribed and paid up in full.
- 5.2. In addition to the issued capital, the Company shall maintain premium reserve accounts to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the share premium accounts may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve. The Company shall maintain (i) a share premium reserve account for the Alphabet Shares (the Alphabet Shares Premium Reserve Account) and (ii) a share premium reserve account for the ORPS (the ORPS Premium Reserve Account). The Company shall record to the Alphabet Shares Premium Reserve Account the amount or value of any premium paid up on the Alphabet Shares. The Company shall record to the ORPS Premium Reserve Account (i) the amount or value of any premium paid up on the ORPS, (ii) any additional capital surplus contributed by the holders of ORPS to the Company and (iii) any amount allocated to the ORPS Premium Reserve Account in accordance with Article 15.2, and the ORPS Premium Reserve Account shall be allocated equally to all outstanding ORPS from time to time. The Alphabet Shares Premium Reserve Account and the ORPS Premium Reserve Account will constitute freely distributable reserves of the Company.
- 5.3. Subject to the provisions of article 6, the share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.



Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.
- 6.2. All Shares will have equal rights, except as otherwise provided for in these Articles.
- 6.3. Alphabet Shares are freely transferable among shareholders and ORPS are freely transferable among shareholders after a period of five years as from the date of their issuance.

Alphabet Shares are freely transferable to third parties and ORPS are freely transferable to third parties after a period of five years as from the date of their issuance. Where the Company has a sole shareholder, Shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

- 6.4. A register of shareholders is kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.
- 6.5. In the event of an increase of share capital of the Company, an identical number of Alphabet Shares pertaining to each Class of Alphabet Shares shall be issued and any third party or existing shareholder who subscribes to new Alphabet Shares shall subscribe to an identical number of Alphabet Shares pertaining to each Class of Alphabet Shares.
- 6.6. In the event of a reduction of share capital of the Company, the Alphabet Shares may only be reduced through the repurchase and cancellation of a Class of Shares, in whole but not in part, as may be determined from time-to-time by the Board and approved by the General Meeting. The repurchase and cancellation of a whole Class of Shares shall be made in the following order: (i) the Class J Shares, (ii) the Class I Shares, (iii) the Class H Shares, (iv) the Class G Shares, (v) the Class F Shares, (vi) the Class E Shares, (vii) the Class D Shares, (viii) the Class C Shares, (ix) the Class B Shares and (x) the Class A Shares. However, in case of the repurchase and cancellation the Class A Shares, the Shareholders may only proceed to such repurchase and cancellation only if a number of ordinary shares representing an aggregate value equal to at least to the equivalent in Canadian dollars of EUR 12,500 are issued by the Company.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole Class of Shares (in the order provided above), each such redeemed Class of Shares entitles the holder or holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the total cancellation amount as determined by the Board and approved by the General Meeting with respect to the Class of Shares to be redeemed, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the fair market value per Share, as determined by the Board for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

- 6.7. ORPS can be redeemed in accordance with and subject to the provisions of these Articles. All but not part of the ORPS can be redeemed on the following cumulative conditions: (i) only the Company is entitled to redeem the ORPS, (ii) the date of the redemption of the ORPS is set on the fifth anniversary of the date of their issuance (the Optional Redemption Date), (iii) the redemption price to be paid by the Company for the redeemed ORPS as described in article 6.9. and (iv) the Company must have sufficient distributable reserves for that purpose or the redemption of the ORPS results from a reduction of the Company's share capital.
- 6.8. The redemption of the ORPS can only be made by using distributable reserves or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption. An amount equal to the nominal value of all the ORPS so redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the Shareholders, except in the event of a reduction of the subscribed share capital of the Company, and which can only be used to increase the subscribed share capital of the Company by capitalization of reserves, unless the redemption is made by using the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption.
- 6.9. Except as provided otherwise in these Articles or by a written agreement which may be entered into among the Company and the Shareholders, the redemption price of the ORPS shall be equal to the aggregate of (i) the nominal value of the ORPS, (ii) the ORPS Premium Reserve Account and (iii) the amount of the accrued and unpaid ORPS Coupons (as defined in article 15.2) which would have been paid to the holders of the ORPS had the Company generated sufficient profits until the Optional Redemption Date to pay ORPS Coupon during the relevant years of that period to the extent that such amount is not higher than the amount of the increase in value of the Company's assets between the date of the present deed and the Optional Redemption Date, even though not realized at the Optional Redemption Date. Under no circumstances can the redemption price be less than one hundred and fifteen million five hundred thousand Canadian dollars (CAD 115,500,000.-). The redemption price of the ORPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the register of shareholders of the Company as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such Shareholder before the Optional Redemption Date.
- 6.10. If the Company is not able to redeem all the ORPS on the Optional Redemption Date, no redemption of ORPS can be made by the Company until the conditions of article 6.7. to article 6.9. are met.
- 6.11. Redeemed ORPS have no rights to receive dividends or liquidation proceeds and may be cancelled upon request of the Board in which case the general meeting shall resolve to reduce the subscribed share capital of the Company accordingly.



6.12. The Company may redeem its Alphabet Shares within the limits set forth by Law and subject to provisions of article 6.6.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
 - 7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.
- Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute a board of managers (the Board) consisting of class A managers and class B managers. Class B managers must be natural persons residing in the Grand Duchy of Luxembourg, whereas class A managers must be natural persons who reside outside of the Grand Duchy of Luxembourg.
 - 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.
 - (ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.
 - 8.2. Procedure
- (i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.
- (v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and such quorum consists of at least one class A manager and one class B manager. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, provided, however, that any resolution must get approved by at least one class A manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation
- (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any one class A manager and any one class B manager.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).
- (ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.



- (iii) Each Share (i.e. each ORPS and each Alphabet Share) entitles to one (1) vote.
- 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures.
- (i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
 - (iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.
- (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.
- (v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.
- (vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

- 12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.
- 12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.
 - 12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of February of each year and ends on the thirty-first (31) of January of the following year.
- 13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.
 - 13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.
- 13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.
- 14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. Each ORPS entitles its holder, pro rata the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) in the Company, to a preferential and cumulative dividend equal to 8% of the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) in the Company (the ORPS Coupons), subject to the Company generating sufficient annual net profits to pay dividends equal to 8% of the ORPS Premium Reserve Account. If the Company generates sufficient profits to declare the ORPS Coupons, the latter can either be distributed to ORPS holders or it can be carried forward and incorporated into the ORPS Premium Reserve Account (and be taken into account as share premium paid in for the ORPS). If for a given year, the Company does not generate sufficient profits to declare the ORPS Coupons, the ORPS Premium Reserve Account cannot grow by more than annual net profits) for that year.
- 15.3. After payment of the ORPS Coupons or the incorporation of the amount thereof into the ORPS Premium Reserve Account, the general meeting of Shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as it in its discretion believes best suits



the corporate purpose and policy of the Company. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward. In case the general meeting of Shareholders decides to proceed with the payment of a dividend, each holder of Alphabet Shares shall be entitled to a fraction of the total profit distributed in proportion to the number of Alphabet Shares that the relevant holder holds in the Company.

- 15.4. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding threequarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.
- 16.2. After payment of all third party debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, each holder of ORPS, will be entitled to the reimbursement of the percentage of the ORPS Premium Reserve Account attributable to the ORPS held by him in the Company. If the Company cannot fully reimburse all the holders of ORPS, payment will be made to them on a pro rata basis to each holder of ORPS..
- 16.3. After payment of all debts and liabilities of the Company (including all shareholders' advances (if any)) and after the payment of any amount due to the holders of ORPS under article 16.2 of these Articles or the deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the holders of Alphabet Shares in proportion to the number of Alphabet Shares which each of them holds in the Company.

VII. General provisions

- 17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Seventh resolution

The Sole Shareholder and True North Retail Investments I, Inc. resolve to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital increase in the share register of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately eight thousand four hundred euro (EUR 8,400.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Hudson's Bay Company Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.409 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1991 du 14 août 2008. Les statu ts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 4 décembre 2009, suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°208 du 1 er février 2010.

A comparu:

Hudson's Bay Trading Company, L.P., une société en commandite organisée selon les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à Incorporating Services Ltd., 3500 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, les Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Registre des Sociétés du Delaware (Delaware Division of Corporations) sous le numéro 4167230 (l'Associé Unique),

ici représentée par M. Etienne de Crépy, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 septembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-dix millions sept cent vingt-cinq mille huit cent quatorze dollars canadiens (CAD 190.725.814) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars canadiens (CAD 25.000), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de deux dollars canadiens (CAD 2) chacune, à cent quatre-vingt-dix millions sept cent cinquante mille huit cent quatorze dollars canadiens (CAD 190.750.814) par l'émission de quatre-vingt-quinze millions trois cent soixante-deux mille neuf cent sept (95.362.907) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de deux dollars canadiens (CAD 2) chacune et les mêmes droits que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts Sociales);
- 2. Souscription par l'Associé Unique et libération des quatre-vingtquinze millions trois cent soixante-deux mille neuf cent sept (95.362.907) Nouvelles Parts Sociales au prix de cent quatre-vingtdix millions sept cent vingt-cinq mille huit cent quinze dollars canadiens (CAD 190.725.815) par l'apport en nature composé du nombre total de certificats de parts sociales privilégiées convertibles (les CPECs) détenus par l'Associé Unique et émis par la Société, dont (i) CAD 190.725.814 sera affecté au compte de capital social de la Société et (ii) CAD 1 sera affecté au compte de prime d'émission de la Société:
- 3. Reclassification des 95.362.907 Nouvelles Parts Sociales et des 12.500 parts sociales ordinaires existantes en (i) 9.537.547 parts sociales de classe A, (ii) 9.537.540 parts sociales de classe B, (iii) 9.537.540 parts sociales de classe C, (iv) 9.537.540 parts sociales de classe D, (v) 9.537.540 parts sociales de classe E, (vi) 9.537.540 parts sociales de classe G, (viii) 9.537.540 parts sociales de classe G, (viii) 9.537.540 parts sociales de classe I et (x) 9.537.540 parts sociales de classe J;
- 4. Réduction du capital social souscrit de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-huit millions huit cent quarante-trois mille trois cents dollars canadiens (CAD 188.843.300) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent quatre-vingt-dix millions sept cent cinquante mille huit cent quatorze dollars canadiens (CAD 190.750.814) à un million neuf cent sept mille cinq cent quatorze dollars canadiens (CAD 1.907.514), par l'annulation de (i) 9.442.165 parts sociales de classe A, (ii) 9.442.165 parts sociales de classe B, (iii) 9.442.165 parts sociales de classe C, (iv) 9.442.165 parts sociales de classe F, (vii) 9.442.165 parts sociales de classe F, (viii) 9.442.165 parts sociales de classe I et (x) 9.442.165 parts sociales de classe I et (x) 9.442.165 parts sociales de classe J; et (b) Augmentation du compte de prime d'émission de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-huit millions huit cent quarante-trois mille trois cents dollars canadiens (CAD 188.843.300), qui seront affectés au compte de réserve de prime d'émission lié aux Parts Sociales Alphabétiques, tel que cette expression figure dans les Statuts coordonnés au point 8 ci-dessous;
- 5. Création d'une classe de parts sociales privilégiées rachetables optionnelles ayant une valeur nominale de deux dollars canadiens (CAD 2) chacune et les droits tels que décrits dans les Statuts coordonnés au point 8 ci-dessous (les ORPS);



- 6. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million cent cinquante-cinq mille dollars canadiens dollars canadiens (CAD 1.155.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel d'un million neuf cent sept mille cinq cent quatorze dollars américains (CAD 1.907.514) représenté par neuf cent cinquante-trois mille sept cent cinquante-sept (953.757) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de deux dollars canadiens (CAD 2) chacune, à trois millions soixante-deux mille cinq cent quatorze dollars canadiens (CAD 3.062.514) par l'émission de cinq cent soixante-dix-sept mille cinq cents (577.500) nouvelles ORPS ayant une valeur nominale de deux dollars canadiens (CAD 2) chacune et les droits tels que décrits dans les Statuts coordonnés au point 8 ci-dessous;
- 7. Souscription par True North Retail Investments I, Inc. et libération des cinq cent soixante-dix-sept mille cinq cents (577.500) nouvelles ORPS par l'apport en nature de parts sociales de 7612923 Canada Inc. d'une valeur totale de cent trente-sept millions trois cent soixante-treize mille quatre-vingt-onze dollars canadiens et soixante-huit cents (CAD 137.373.091,68), dont (i) un million cent cinquante-cinq mille dollars canadiens (CAD 1.155.000) seront affectés au compte de capital social de la Société et (ii) l'excédent des cent trente-six millions deux cent dix-huit mille quatre-vingt-onze dollars canadiens et soixante-huit cents (CAD 136.218.091,68) sera affecté au Compte de Réserve de Prime ORPS (tel que ce terme est défini dans les statuts de la Société);
- 8. Refonte intégrale et renumérotation des statuts de la Société afin de refléter les modifications adoptées aux points 1., 2., 4., 5. et 6 ci-dessus;
- 9. Modification des livres et registres de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg ainsi qu'à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de l'augmentation du capital social dans le registre des parts sociales de la Société; et
 - 10. Divers.
 - III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-dix millions sept cent vingt-cinq mille huit cent quatorze dollars canadiens (CAD 190.725.814) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars canadiens (CAD 25.000), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de deux dollars canadiens (CAD 2) chacune, à cent quatre-vingt-dix millions sept cent cinquante mille huit cent quatorze dollars canadiens (CAD 190.750.814) par l'émission de quatre-vingt-quinze millions trois cent soixante-deux mille neuf cent sept (95.362.907) Nouvelles Parts Sociales;

Souscription - Libération

L'Associé Unique, ici représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux quatre-vingt-quinze millions trois cent soixante-deux mille neuf cent sept (95.362.907) Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement au prix de cent quatre-vingt-dix millions sept cent vingt-cinq mille huit cent quinze dollars canadiens (CAD 190.725.815) par l'apport en nature composé du nombre total de CPECs détenus par l'Associé Unique et émis par la Société, dont (i) CAD 190.725.814 sera affecté au compte de capital social de la Société et (ii) CAD 1 sera affecté au compte de prime d'émission de la Société:

L'apport en nature des CPECs à la Société d'un montant total de cent quatre-vingt-dix millions sept cent vingt-cinq mille huit cent quatorze dollars canadiens (CAD 190.725.814) sera affecté à la Société de la façon suivante:

- (i) cent quatre-vingt-dix millions sept cent vingt-cinq mille huit cent quatorze dollars canadiens (CAD 190.725.814) au compte de capital social de la Société;
 - (ii) un dollar canadien (CAD 1) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

La preuve de la propriété et de la valeur des CPECs a été apportée au notaire instrumentant par un certificat de gestion émis par la gérance de la Société, stipulant que:

- 1. L'Associé Unique est le propriétaire exclusif des CPECs;
- 2. Les CPECs sont entièrement souscrits et libérés;
- 3. L'Associé Unique est le seul autorisé à être titulaire des CPECs et a obtenu de Continental Casualty Company le pouvoir d'en disposer;
- 4. Les CPECs sont librement convertibles en parts sociales de la Société; sous réserve d'un droit dérogatoire de la Société de payer agent comptant au lieu d'émettre des parts sociales.
- 5. Toutes les formalités requises à Luxembourg concernant l'apport en nature des CPECs à la Société ont été accomplies ou seront accomplies dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature; et
- 6. Basé sur des principes comptables généralement acceptés, les CPECs qui seront apportés à la Société sont évalués à cent quatre-vingt dix millions sept cent vingt-cinq mille huit cent quinze dollars canadiens (CAD 190.725.815).

Ce certificat après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.



Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de reclassifier les quatre-vingt-quinze millions trois cent soixante-deux mille neuf cent sept (95.362.907) Nouvelles Parts Sociales et les 12.500 parts sociales ordinaires existantes en (i) neuf millions cinq cent trente-sept mille cinq cent quarante-sept (9.537.547) parts sociales de classe A, (ii) neuf millions cinq cent trente-sept mille cinq cent quarante (9.537.540) parts sociales de classe B, (iii) neuf millions cinq cent trente-sept mille cinq cent quarante (9.537.540) parts sociales de classe C, (iv) neuf millions cinq cent trente-sept mille cinq cent quarante (9.537.540) parts sociales de classe B, (vi) neuf millions cinq cent trente-sept mille cinq cent quarante (9.537.540) parts sociales de classe F, (vii) neuf millions cinq cent trente-sept mille cinq cent quarante (9.537.540) parts sociales de classe G, (viii) neuf millions cinq cent trente-sept mille cinq cent quarante (9.537.540) parts sociales de classe H, (ix) neuf millions cinq cent trente-sept mille cinq cent quarante (9.537.540) parts sociales de classe J, ayant toutes une valeur nominale de deux dollars canadiens (CAD 2) chacune et les mêmes droits et obligations.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide:

- (a) de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-huit millions huit cent quarante-trois mille trois cents dollars canadiens (CAD 188.843.300) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent quatre-vingt-dix millions sept cent cinquante mille huit cent quatorze dollars canadiens (CAD 190.750.814) à un million neuf cent sept mille cinq cent quatorze dollars canadiens (CAD 1.907.514), par l'annulation de (i) 9.442.165 parts sociales de classe A, (ii) 9.442.165 parts sociales de classe B, (iii) 9.442.165 parts sociales de classe C, (iv) 9.442.165 parts sociales de classe F, (vii) 9.442.165 parts sociales de classe G, (viii) 9.442.165 parts sociales de classe I et (x) 9.442.165 parts sociales de
- (b) d'augmenter le compte de prime d'émission de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-huit millions huit cent quarante-trois mille trois cents dollars canadiens (CAD 188.843.300), en affectant le montant de CAD 188.843.300 résultant de l'annulation des Parts Sociales Alphabétiques au compte de réserve de prime d'émission lié aux Parts Sociales Alphabétiques, tel que cette expression figure dans les Statuts coordonnés au point 6 ci-dessous;

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de créer une classe de parts sociales privilégiées rachetables optionnelles (les ORPS), toutes sous forme nominative ayant une valeur nominale de deux dollars canadiens (CAD 2) chacune et les droits tels que décrits dans les Statuts reformulés intégralement à la résolution 6 ci-dessous.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million cent cinquante-cinq mille dollars canadiens (CAD 1.155.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel d'un million neuf cent sept mille cinq cent quatorze dollars canadiens (CAD 1.907.514), représenté par neuf cent cinquante-trois mille sept cent cinquante-sept (953.757) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de deux dollars américains (CAD 2) chacune, à trois millions soixante-deux mille cinq cent quatorze dollars canadiens (CAD 3.062.514)par l'émission de cinq cent soixante-dix-sept mille cinq cents (577,500) nouvelles ORPS ayant une valeur nominale de deux dollars canadiens (CAD 2) chacune et les droits tels que décrits dans les Statuts reformulés à la résolution 6 ci-dessous.

Souscription - Libération

True North Retail Investments I, Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à Incorporating Services Ltd., 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, les Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Registre des Sociétés du Delaware (Delaware Division of Corporations) sous le numéro 4048912, ici représentée par Etienne de Crépy, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 septembre 2010, déclare souscrire à cinq cent soixante-dix-sept mille cinq cents (577.500) nouvelles ORPS et les libérer intégralement par un apport en nature composé de 3.465 parts sociales de classe A assorties de droit de vote et 2.738.906 parts sociales générales (ensemble, les Parts Sociales) qu'il détient dans 7612923 Canada Inc. une société organisée selon les lois du Canada, ayant son siège social à 401 Bay Street, suite 500, Toronto, Ontario M5H 2Y4, Canada et immatriculée sous le numéro 7612923 (Canco).

L'apport en nature des Parts Sociales à la Société d'un montant total de cent trente-sept millions trois cent soixantetreize mille quatre-vingt-onze dollars canadiens et soixante-huit cents (CAD 137.373.091,68) sera affecté à la Société de la façon suivante:

- (iii) un million cent cinquante-cinq mille dollars canadiens (CAD 1.155.000) au compte de capital social de la Société;
- (iv) l'excédent, soit cent trente-six millions deux cent dix-huit mille quatre-vingt-onze dollars canadiens et soixante-huit cents (CAD 136.218.091,68) sera affecté au Compte de Réserve de Prime ORPS (tel que ce terme est défini cidessous).



La preuve de la propriété et de la valeur des Parts Sociales a été apportée au notaire instrumentant par un certificat de gestion émis par la gérance de la Société, stipulant que:

- 1. True North Retail Investments I Inc. est le propriétaire exclusif des Parts Sociales;
- 2. Les Parts Sociales sont entièrement libérées;
- 3. True North Retail Investments I Inc. est le seul autorisé à détenir les Parts Sociales et possède le pouvoir d'en disposer;
- 4. Aucune des Parts Sociales n'est grevée d'un nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit en vue d'acquérir tout nantissement ou usufruit sur celle-ci et aucune des Parts Sociales n'est soumise à une saisie;
- 5. Il n'existe aucun droit de préemption ni tout autre droit en vertu duquel toute personne peut demander que les Parts Sociales lui soient transférées:
- 6. Les Parts Sociales sont librement cessibles dans la mesure où le consentement requis de la gérance de True North Retail Investments a été obtenu;
- 7. Toutes les formalités requises par Canco concernant l'apport en nature des Parts Sociales à la Société ont été accomplies ou seront accomplies dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
- 8. Basé sur des principes comptables généralement acceptés, les Parts Sociales qui seront apportées à la Société sont évalués à cent trente-sept millions trois cent soixante-treize mille quatre-vingt-onze dollars canadiens et soixante-huit cents (CAD 137.373.091,68).

Ce certificat après signature "ne varietur" par le mandataire de True North Retail Investments I, Inc.et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que suite à cette deuxième augmentation de capital, l'actionnariat dans la Société se présente comme suit:

- Hudson's Bay Trading Company, L.P	95.382 parts sociales de classe A;
7 0 1 7	95.375 parts sociales de classe B;
	95.375 parts sociales de classe C;
	95.375 parts sociales de classe D;
	95.375 parts sociales de classe E;
	95.375 parts sociales de classe F;
	95.375 parts sociales de classe G;
	95.375 parts sociales de classe H;
	95.375 parts sociales de classe I;
et	95.375 parts sociales de classe J.
- True North Retail Investments I Inc	577.500 ORPS
Total:	1.531.257 parts sociales

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique et True North Retail Investments I, Inc. décident de reformuler et de renuméroter les statuts de la Société dans leur intégralité afin de refléter les modifications adoptées dans les résolutions qui précèdent comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 ^{er} . Dénomination. Le nom de la société est "Hudson's Bay Company Luxembourg S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du Conseil. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.



Art. 3. Objet social.

- 3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à trois millions soixante-deux mille cinq cent quatorze dollars canadiens (CAD 3.062.514) représenté par un million cinq cent trente et un mille deux cent cinquante-sept (1.531.257) parts sociales divisées en (i) quatre-vingt-quinze mille trois cent quatrevingt-deux (95.382) parts sociales de classe A (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A et au singulier, une Part Sociale de Classe A), (ii) quatre-vingt-quinze mille trois cent soixante-quinze (95.375) parts sociales de classe B au pluriel, les Parts Sociales de Classe B et au singulier, une Part Sociale de Classe B), (iii) quatre-vingt-quinze mille trois cent soixante-quinze (95.375) parts sociales de classe C au pluriel, les Parts Sociales de Classe C et au singulier, une Part Sociale de Classe C), (iv) quatre-vingt-quinze mille trois cent soixante-quinze (95.375) parts sociales de classe D au pluriel, les Parts Sociales de Classe D et au singulier, une Part Sociale de Classe D), (v) quatre-vingt-quinze mille trois cent soixante-quinze (95.375)parts sociales de classe E au pluriel, les Parts Sociales de Classe E et au singulier, une Part Sociale de Classe E), (vi) quatre-vingt-quinze mille trois cent soixante-quinze (95.375) parts sociales de classe F au pluriel, les Parts Sociales de Classe F et au singulier, une Part Sociale de Classe F), (vii) quatrevingt-quinze mille trois cent soixante-quinze (95.375) parts sociales de classe G au pluriel, les Parts Sociales de Classe G et au singulier, une Part Sociale de Classe G), (viii) quatre-vingt-quinze mille trois cent soixante-quinze (95.375) parts sociales de classe H au pluriel, les Parts Sociales de Classe H et au singulier, une Part Sociale de Classe H), (ix) quatrevingt-quinze mille trois cent soixante-quinze (95.375)parts sociales de classe I au pluriel, les Parts Sociales de Classe I et au singulier, une Part Sociale de Classe I), (x) quatre-vingt-quinze mille trois cent soixante-quinze (95.375) parts sociales de classe J au pluriel, les Parts Sociales de Classe J et au singulier, une Part Sociale de Classe J), ayant une valeur nominale de deux dollars canadiens (CAD 2) chacune (ensemble, les Parts Sociales Alphabétiques, individuellement, une Part Sociale Alphabétique) et (xi) cinq cent soixante-dix-sept mille cinq cents (577.500) parts sociales privilégiées rachetables optionnelles (les ORPS et, avec les Parts Sociales Alphabétiques, les Parts Sociales) toutes sous forme nominative ayant une valeur nominale de deux dollars canadiens (CAD 2) chacune, souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Outre le capital émis, la Société conservera des comptes de réserve de prime sur lesquels toute prime versée pour toute Part Sociale en plus de sa valeur nominale est transférée. Le montant des comptes de prime d'émission peut être utilisé pour la libération de toutes Parts Sociales que la Société peut racheter auprès de son Actionnaire ou de ses Actionnaires, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions à l'Actionnaire ou aux Actionnaires sous la forme d'un dividende ou pour affecter des fonds à la réserve légale. La Société conservera (i) un compte de réserve de prime d'émission pour chacune des Parts Sociales Alphabétiques (le Compte de Réserve de Prime des Parts Sociales Alphabétiques) et (ii) un compte de réserve de Prime des Parts Sociales Alphabétiques le montant ou la valeur de toute prime libérée pour les Parts Sociales Alphabétiques. La Société inscrira sur le Compte de Réserve de Prime ORPS (i) le montant ou la valeur de toute prime libérée pour les ORPS, (ii) toutes prime d'émission de parts sociales



supplémentaire apportée par les détenteurs des ORPS à la Société et (iii) tout montant affecté au Compte de Réserve de Prime ORPS conformément à l'Article 15.2, et le Compte de Réserve de Prime ORPS sera affecté de la même façon à toutes les ORPS en circulation de temps à autre. Le Compte de Réserve de Prime des Parts Sociales Alphabétiques et le Compte de Réserve de Prime ORPS constitueront des réserves librement distribuables de la Société

5.3. Sous réserve des dispositions de l'article 6, le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Toutes les Actions auront des droits égaux, sauf disposition contraire des présents Statuts.
- 6.3. Les Parts Sociales Alphabétiques sont librement cessibles parmi les associés et les ORPS sont librement cessibles parmi les associés après une durée de cinq ans à compter de la date de leur émission.

Les Parts Sociales Alphabétiques sont librement cessibles aux tiers et les ORPS sont librement cessibles aux tiers après une durée de cinq ans à compter de la date de leur émission. Si la Société a un associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

- 6.4. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.5. En cas d'augmentation du capital social de la Société, un nombre identique de Parts Sociales Alphabétiques relatives à chaque Classe de Parts Sociales Alphabétiques devra être souscrit et tout tiers ou actionnaire existant qui souscrit à de nouvelles Parts Sociales Alphabétiques devra souscrire à un nombre identique de Parts Sociales Alphabétiques relatives à chaque Classe de Parts Sociales Alphabétiques.
- 6.6. En cas de réduction du capital social de la Société, les Parts Sociales Alphabétiques peuvent seulement être réduites par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales dans son intégralité et non d'une partie, telle que déterminé à tout moment par conseil de gérance de la Société et approuvé par l'Assemblée Générale. Le rachat et l'annulation de l'entièreté d'une Classe de Parts Sociales devra être fait dans l'ordre suivant: (i) les Parts Sociales de Classe J, (ii) les Parts Sociales de Classe J, (iii) les Parts Sociales de Classe G, (v) les Parts Sociales de Classe F, (vi) les Parts Sociales de Classe G, (vi) les Parts Sociales de Classe C, (ix) les Parts Sociales de Classe B and (x) les Parts Sociales de Classe A. Cependant, en cas de rachat et annulation des Parts Sociales de Classe A, les Associés pourront uniquement procéder à ce rachat et à cette annulation seulement si un nombre de parts sociales ordinaires représentant une valeur totale au moins égal à l'équivalent en dollars canadiens de EUR 12.500 est émis par la Société.

En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe entière de Parts Sociales (dans l'ordre tel que décrit au paragraphe ci-dessus), chaque Classe de Parts Sociales ainsi rachetée habilite son détenteur ou ses détenteurs (au prorata de sa/leur participation dans cette Classe de Parts Sociales) à cette partie du montant total de l'annulation tel que déterminé le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale en ce qui concerne la Classe de Parts Sociales devant être rachetée, et les détenteurs des Parts Sociales de la Classe rachetée et annulée devront recevoir de la Société un montant égal à la valeur de marché par Part Sociale annulée, tel que déterminé par le Conseil, pour chaque Part Sociale de la Classe de Parts Sociales concernée qui était détenue par eux et qui a été annulée.

- 6.7. Les ORPS peuvent être rachetées conformément et sous réserve des dispositions des présents Statuts. La totalité et non pas une partie des ORPS peuvent être rachetées selon les conditions cumulatives suivantes: (i) seule la Société est autorisée à racheter les ORPS, (ii) la date de rachat des ORPS est fixée au cinquième anniversaire de la date de leur émission (la Date de Rachat Optionnelle), (iii) le prix de rachat que la Société doit payer pour les ORPS rachetées tel que décrit à l'article 6.9. et (iv) la Société doit disposer de réserves distribuables suffisantes à cet effet ou le rachat des ORPS doit résulter d'une réduction du capital social de la Société.
- 6.8. Le rachat des ORPS peut être effectué uniquement en utilisant des réserves distribuables ou les produits d'une nouvelle émission réalisée dans le but de ce rachat. Un montant égal à la valeur nominale de la totalité des ORPS ainsi rachetées doit être compris dans une réserve non-distribuable aux Associés, sauf dans le cas d'une réduction du capital social souscrit de la Société, et qui peut être utilisée uniquement afin d'augmenter le capital social souscrit de la Société par la capitalisation des réserves à moins que le rachat soit effectué en utilisant les produits d'une nouvelle émission réalisée dans le but de ce rachat.
- 6.9. Sauf disposition contraire dans les présents Statuts ou par accord écrit pouvant être conclu entre la Société et les Associés, le prix de rachat des ORPS sera égal au total de (i) la valeur nominale des ORPS, (ii) le Compte de Réserve de Prime ORPS et (iii) le montant des Coupons ORPS impayés et courus (tel que défini à l'article 15.2) qui auraient été payés aux détenteurs des ORPS si la Société avait généré des bénéfices suffisants jusqu'à la Date de Rachat Optionnelle pour payer le Coupon ORPS pendant les années concernées de cette période dans la mesure où ce montant n'est pas supérieur au montant de l'augmentation de valeur des actifs de la Société entre la date du présent acte et la Date de Rachat Optionnelle, même si cela n'est pas réalisé à la Date de Rachat Optionnelle. Le prix de rachat ne peut en aucun cas être



inférieur à cent quinze millions cinq cent mille dollars canadiens (CAD 115.500.000). Le prix de rachat des ORPS sera exigible à l'ordre de la personne dont le nom figure sur le registre des associés de la Société en tant que propriétaire de celles-ci sur le compte bancaire fourni à la Société par cet Associé avant la Date de Rachat Optionnelle.

- 6.10. Si la Société se trouve dans l'incapacité de racheter la totalité des ORPS à la Date de Rachat Optionnelle, aucun rachat des ORPS ne peut être effectué par la Société jusqu'à ce que les conditions de l'article 6.7 à l'article 6.9 soient remplies.
- 6.11. Les ORPS rachetées ne donnent pas droit de percevoir des dividendes ou des bonis de liquidation et peuvent être annulées sur demande du Conseil auquel cas l'assemblée générale décidera de réduire le capital social souscrit de la Société en conséquence.
 - 6.12. La Société peut racheter ses Parts Sociales Alphabétiques dans les limites exposées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

- 7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement associés.
 - 7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.
- **Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le Conseil) qui se compose de gérants de classe A et de gérants de classe B. Les gérants de classe B doivent être des personnes physiques de résidence au Grand-Duché de Luxembourg, tandis que les gérants de classe A doivent être des personnes physiques demeurant hors du Grand-Duché de Luxembourg.
 - 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
 - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, dont la nature et les circonstances sont exposées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et que ce quorum se compose d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition toutefois, que toute décision soit approuvée par au moins un gérant de classe A. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler mutuellement. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - 8.3. Représentation
- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.



Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la l oi

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).
- (ii) Quand les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - (iii) Chaque part sociale (soit chaque ORPS et chaque Part Sociale Alphabétique) donne droit à un (1) vote.
 - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote
- (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à ladite assemblée.
 - (iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.
- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Les résolutions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les résolutions sont adoptées à l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.
- (vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

- 12.1. Lorsque le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.
 - 12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1) février de chaque année et se termine le trente-et-un (31) janvier de l'année suivante.
- 13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
 - 13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
- 13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés à l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés endéans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.
- 14.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et fixent leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.



Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Chaque ORPS donne droit à son détenteur, au prorata du capital investi (montant nominal et, selon le cas, prime d'émission) dans la Société, à un dividende cumulatif et préférentiel égal à 8% du capital investi (montant nominal et, selon le cas, prime d'émission) dans la Société (les Coupons ORPS), sous réserve que la Société génère des bénéfices nets annuels suffisants afin de payer des dividendes égaux à 8% du Compte de Réserve de Prime des ORPS. Si la Société génère des bénéfices nets annuels suffisants pour payer les coupons ORPS, ces derniers peuvent soit être soit distribués aux détenteurs ORPS, soit être reportés et intégrés au Compte de Réserve de Prime ORPS (et être pris en compte en tant que prime d'émission libérée pour les ORPS). Si, une année donnée, la Société ne génère pas de bénéfices nets annuels suffisants pour déclarer les Coupons ORPS, le Compte de Réserve de Prime ORPS ne peut pas être augmenté par plus bénéfices nets annuels pour cette année.
- 15.3. Après libération des Coupons ORPS ou la constitution du montant de ceux-ci sur le Compte de Réserve de Prime ORPS, l'assemblée générale des Associés de la Société déterminera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et elle peut décider de payer des dividendes de temps à autre, qu'elle juge, à sa discrétion, le mieux approprié à l'accomplissement de l'objet social et de la politique de la Société. Elle peut affecter ce solde au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter. Si l'assemblée générale des Associés décide de procéder au paiement d'un dividende, chaque détenteur des Parts Sociales Alphabétiques aura droit à une fraction du bénéfice total distribué proportionnellement au nombre de Parts Sociales Alphabétiques que le détenteur concerné détient dans la Société.
 - 15.4. Les acomptes sur dividende peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividende doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
 - (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les acomptes sur dividende qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2. Après paiement de la totalité des dettes des tiers de la Société ou le dépôt de tout fonds à cet effet, chaque détenteur d'ORPS, aura droit au remboursement du pourcentage du Compte de Réserve de Prime ORPS attribuable aux ORPS qu'il détient dans la Société. Si la Société se trouve dans l'incapacité de rembourser intégralement tous les détenteurs d'ORPS, le paiement sera effectué aux détenteurs sur une base proportionnelle à chaque détenteur d'ORPS.
- 16.3. Après paiement de la totalité des dettes de la Société (en ce compris toutes les avances des associés (le cas échéant)) et après paiement de tout montant du aux détenteurs d'ORPS selon l'article 16.2 des présents Statuts ou le dépôt de tout fonds à cet effet, l'excédent sera versé aux détenteurs des Parts Sociales Alphabétiques proportionnellement au nombre de Parts Sociales Alphabétiques que chacun d'entre eux détient dans la Société.

VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, et respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.



Septième résolution

L'Associé Unique et True North Retail Investments I, Inc. décident de modifier les livres et registres de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg ainsi qu'à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de l'augmentation du capital social dans le registre des parts sociales de la Société.

Estimation

Les dépenses, frais, honoraires et charges de toute nature qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ huit mille quatre cents euros (EUR 8.400,-) .

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, ladite partie comparante a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: E. de Crépy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2010. LAC/2010/43985. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135452/1039.

(100154461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Elberton Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.391.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2010135780/10.

(100155066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Noble Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Letzebuerger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 101.550.

L'an deux mille dix, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NOBLE PARTNERS S.A." (numéro d'identité 2004 22 11 991), avec siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 101.550, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 15 juin 2004, publié au Mémorial C, numéro 887 du 2 septembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Paul BETTINGEN, en date du 13 mars 2006, publié au Mémorial C, numéro 1673 du 5 septembre 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur René SICURANZA, gérant de société, demeurant à Metz (France).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:



1) Modification du 1 er alinéa de l'article 4 des statuts de la société, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet toutes prestations de services et de conseil, toutes opérations dans le domaine du travail administratif, de l'intermédiaire commercial, du marketing et de l'investissement en tout genre, ainsi que l'achat, la vente et l'import-export de boissons à emporter, soft, non alcoolisées, alcoolisées ou spiritueux, en gros et au détail, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

- 2) Transfert du siège social de L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal à L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Letzebuerger Heck et modification subséquente du 1er alinéa de l'article 2 des statuts de la société.
- II- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 4. Al. 1 er . La société a pour objet toutes prestations de services et de conseil, toutes opérations dans le domaine du travail administratif, de l'intermédiaire commercial, du marketing et de l'investissement en tout geme, ainsi que l'achat, la vente et l'import-export de boissons à emporter, soft, non alcoolisées, alcoolisées ou spiritueux, en gros et au détail, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal à L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Letzebuerger Heck.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 2. Al. 1 er . Le siège social est établi à Schifflange."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: SICURANZA, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 30 septembre 2010. Relation: CAP/2010/3391. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 8 octobre 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010136335/62.

(100154667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Elberton Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.391.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2010135781/10.

(100155067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.



Elberton Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.391.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2010135782/10.

(100155071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Electricité Générale John Block & Fils Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 3, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 80.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

4, rue Henri Schnadt

L-2530 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010135783/13.

(100154738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Elit Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 23, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 115.758.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135784/10.

(100154948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Sirius Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 51.451.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 13 septembre 2010

Madame Pamela IDELSON SMITH, résidant professionnellement au 30 rue des Voisins, CH-1211 Genève 4, Monsieur Beat UNGRICHT, résidant professionnellement au 16A Bollingenstrasse, CH-3006 Bern, Monsieur Masaharu SAKUDO, résidant professionnellement au Minamitanaka, Nerima-ku, 4-26-28 Tokyo, Monsieur André SCHMIT, résidant professionnellement au 11 rue Aldringen, L-2960 Luxembourg, Monsieur Daniel VAN HOVE, résidant professionnellement au 207 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et Monsieur Serge D'ORAZIO, résidant professionnellement au 43 Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, sont réélus comme Administrateur pour un nouveau terme d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

ERNST & YOUNG, Luxembourg, est réélu comme Réviseur d'Entreprises, pour un nouveau terme d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Certifié sincère et conforme

Pour SIRUS FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010136939/21.

(100155329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.



ESI Rated S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.863.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

David Saigne.

Référence de publication: 2010135785/11.

(100154949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Lucilin Conseil, Société à responsabilité limitée, (anc. Chepstowe S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 143.778.

L'an deux mil dix, le vingt-huit septembre.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

Intergem Holding S.A., une société enregistrée au Panama sous le numéro de registre 13634, avec siège social à East 53 rd Street Marbella, Swiss Bank Building, 2 nd Floor, Panama,

ici représentée par Maître Benoit CAILLAUD, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 28 septembre 2010.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit est, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "Chepstowe S.à r.l.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 novembre 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 146 du 22 janvier 2009.
 - qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de modifier le nom de la société en «LUCILIN CONSEIL» et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

En version anglaise:

« Art. 4. The Company exists under the name LUCILIN CONSEIL».

En version française:

« Art. 4. La société existe sous la dénomination de LUCILIN CONSEIL». Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ NEUF CENTS EUROS (900 EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. CAILLAUD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42475. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137752/43.

(100157980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Esperides-S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 103.455.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESPERIDES-S.A. SICAV-SIF

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010135786/13.

(100154988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Espirito Santo Rockefeller Global - S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 141.601.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESPIRITO SANTO ROCKEFELLER GLOBAL - S.A. SICAV-SIF

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010135787/13.

(100155001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Everest Investment Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 124.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010135789/13.

(100154755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Flexis S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 144.805.

Le bilan au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010135793/10.

(100154860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.



Mercurion Asia Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.708.

Le bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 04 Octobre 2010.

Pour MERCURION ASIA FUND

SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010135824/15.

(100154552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Everest Investment Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 124.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4. RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010135790/13.

(100154757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Everest Real Estate Development, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 125.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010135791/13.

(100154748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Everest Real Estate Development, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 125.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010135792/13.

(100154752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.



Sigam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5353 Oetrange, 2, route de Bous.

R.C.S. Luxembourg B 42.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 11.10.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CaBexco

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010135853/15.

(100154542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Fabco S.A, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 23.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135794/10.

(100154664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Sekur Lux Home S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 66.281.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.
- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.



Extrait sincère et conforme Un mandataire

Référence de publication: 2010138004/34.

(100157944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Feane Coiffure S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 39, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 74.206.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135795/10.

(100154980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Fiction Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19-21, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 54.466.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135796/10.

(100154946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Sem International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 39.612.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.
- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257
- L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.
- L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.
 - L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:
- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.



Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010138005/34.

(100157945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Acor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 124.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.10.2010.

Pour ACOR S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

... / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2010135889/15.

(100155515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Galgo S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7227 Bereldange, 22, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 106.085.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

GALGO SARL

6, RUE ANDRE DUCHSCHER

L-1424 LUXEMBOURG

Luis NUNES

Référence de publication: 2010135797/14.

(100154506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Merlis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.320.

Extrait des résolutions prises en date du 1 er octobre 2010 par l'associé unique

L'Associé unique de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Carlo Schlesser de son mandat de gérant de la Société;
- De nommer les personnes suivantes:
- * Monsieur Michel Lenoir, né le 2 juillet 1961 à Saint-Mard, Belgique, résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- * Monsieur Jean-Claude Buffin, né le 17 janvier 1961 à Charleroi, Belgique, résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- * Monsieur Olivier Oudin, né le 19 octobre 1967 à Troyes, France, résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- * Monsieur Salim Bourekba, né le 11 mai 1971 à Hautmont, France, résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- * Monsieur Daniel Pierre, né le 13 décembre 1967 à Arlon, Belgique, résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;



Signature.

- * Madame Chantai Gaspar, née le 9 juin 1966 à Montleban, Belgique, résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- * Madame Natalia Venturini, née le 22 mai 1970 à Mosca, Russie, résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- * Monsieur Pascal Wagner, né le 12 juillet 1968 à Thionville, France, résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

en tant que nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée.

Par conséquent, la Société est désormais gérée par les personnes suivantes:

- Madame Catherine Koch;
- Madame Laetitia Antoine;
- Monsieur Michel Lenoir;
- Monsieur Jean-Claude Buffin;
- Monsieur Olivier Oudin:
- Monsieur Salim Bourekba:
- Monsieur Daniel Pierre:
- Madame Chantai Gaspar;
- Madame Natalia Venturini;
- Monsieur Pascal Wagner.

Référence de publication: 2010137902/40.

(100157999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

GEORGES BOISSENET, Société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 88, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 37.470.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12/10/2010.

Référence de publication: 2010135798/10.

(100154924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Truficar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.831.

L'an deux mil dix, le trente septembre.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TRUFICAR S.A.", avec siège social à L-1840 Luxembourg, 8A, Boulevard Joseph II, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 3 avril 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1056 du 5 juin 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 4 juin 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et associations, numéro 1292 du 4 juillet 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Stéphanie DELPERDANGE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rosella PASSUCCI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital à concurrence d'un montant de cent vingt cinq millions euros (EUR 125.000.000) pour le porter de son montant actuel de trois cent cinquante millions euros (EUR 350.000.000) à quatre cent soixante quinze millions euros (EUR 475.000.000) sans émission d'actions nouvelles.



- 2. Libération de l'augmentation de capital par apport en numéraire par l'actionnaire unique TRUFIDEE S.A. ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 8A, Boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 1.363.
 - 3. Modification de l'article 5 des statuts.
 - 4. Modification de l'article 12 des statuts
 - 5 Divers
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de CENT VINGT CINQ MILLIONS D'EUROS (EUR 125.000.000) pour le porter de son montant actuel de TROIS CENT CINQUANTE MILLIONS D'EUROS (EUR 350.000.000.) à un montant de QUATRE CENT SOIXANTE QUINZE MILLIONS D'EUROS (EUR 475.000.000.) sans émission d'actions nouvelles et d'accepter la libération de cette augmentation de capital, comme suit:

Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes:

l'actionnaire unique actuel, la société TRUFIDEE, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 8A, Boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 1.363,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie DELPERDANGE, précitée,

aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 17 septembre 2010,

laquelle déclare libérer entièrement cette augmentation de capital par des versements en espèces de sorte que la somme de CENT VINGT CINQ MILLIONS D'EUROS (125.000.000.- EUR) se trouve à la libre disposition de la société; preuve du paiement a été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à QUATRE CENT SOIXANTE QUINZE MILLIONS D'EUROS (EUR 475.000.000) représenté par TROIS MILLIONS CINQ CENT MILLE (3.500.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Ces actions sont et restent nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** Les Administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Celui qui est élu en remplacement d'un administrateur, dont le terme du mandat n'est pas expiré, achève le terme de celui qu'il remplace».

Estimation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.



Signé: S. DELPERDANGE, M. NEZAR, R. PASSUCCI, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43283. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010138034/84.

(100158132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Glass Ceyssens Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5424 Gostingen, 7, rue Bildgen.

R.C.S. Luxembourg B 104.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 11 octobre 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010135799/14.

(100154514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Target Asia Fund (Luxembourg), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 85.256.

Suite à la démission de Monsieur Teng Ngiek Lian de son poste d'administrateur de la Société en date du 15 septembre 2010, le Conseil d'Administration se compose, à compter de ce jour, comme suit:

- Monsieur David Tsz Wing Chan
- Monsieur Alain Léonard
- Monsieur Frédéric Adam
- Monsieur Marc-André Béchet
- Monsieur Jean-Luc Neyens
- Mademoiselle Martine Vermeersch.

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Pour TARGET ASIA FUND (LUXEMBOURG)

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Marc-André BECHET / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010136941/21.

(100155507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Graphicom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 36.137.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135800/10.

(100155074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.



Grid s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 139.395.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135801/10.

(100154607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Someval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 108.239.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.
- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010138016/34.

(100158024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Holz & Bau Design TIETZE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7640 Christnach, 28, Moellerdallerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 143.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA 4, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg Signature

Référence de publication: 2010135802/13.

(100154741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

HP Promotions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2A, beim Dreieck.

R.C.S. Luxembourg B 134.523.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135803/10.

(100154591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Immobilière Parc Everlange II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2A, beim Dreieck.

R.C.S. Luxembourg B 133.928.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135804/10.

(100154578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Indra Holding Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 35.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135805/10.

(100155008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Vecotrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9709 Clervaux, 6, rue Brooch.

R.C.S. Luxembourg B 80.474.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 14 septembre 2010

Il a été décidé à l'unanimité:

- 1) d'accepter la démission, avec effet au 1 er septembre 2010, de Monsieur Robert KÖNIGS, demeurant à B-4760 Büllingen, Mürringer Weg 15, de son mandat d'Administrateur-délégué.
- 2) Le Conseil d'Administration, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés par les statuts, décide de nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur Robert KÖNIGS, demeurant à B-4760 Büllingen, Mürringer Weg 15, comme directeur technique, délégué à la gestion journalière. Tous pouvoirs sont donnés au directeur technique afin d'engager la société par sa signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Weiswampach, le 11 octobre 2010.

Pour VECOTRADE S.A.

Société anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010136948/21.

(100155499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Tishman Speyer Caffamacherreihe Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.233.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 30 septembre 2010 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gilles Bonnier, né le 9 Décembre 1967, à Paris, France, avec adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées avec effet immédiat aux fonctions de gérant de catégorie A de la Société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Bernard Penaud, né le 10 décembre 1965, à Brive-La-Gaillarde, France, avec adresse professionnelle au 49-51, Avenue George V, 75008 Paris, France, et
- Monsieur Michael Spies, né le 4 septembre 1957, à Boston, Massachusetts, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume-Uni.

Le Conseil de gérance de la Société se compose, depuis le 30 septembre 2010, comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Michael Spies, prénommé,
- Monsieur Bernard Penaud, prénommé,
- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Jerry I Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, avec professionnelle adresse au 176, East 72 nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 176, East 72 nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 265, East 66 th Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
- Madame Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1 ^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 octobre 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010137572/46.

(100156803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.



Integreat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 19, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 66.821.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135806/10.

(100154597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

IRADO Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 107.836.

Le bilan au 16 mai 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010135807/10.

(100154862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Jarkride Holding Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 30.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135808/10.

(100155019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Friedhaff II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 127.608.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 1 er juin 2010

L'assemblée réélit administrateurs pour un an:

Mr. Jean-Pierre SCHMITZ, cultivateur, Diekirch.

M. Jacquot SCHWERTZER, administrateur de sociétés, Schrassig.

Mr. Albert WILDGEN, avocat, Luxembourg.

Mr. René STEICHEN, avocat, Luxembourg.

Mme Nathalie MAIER, employée, Schrassig.

Mme Maryse GREISCH, conseiller fiscal, Luxembourg.

Réélit commissaire pour un an:

M. Jean-Yves COLSON, comptable, demeurant à B-6780 MESSANCY, 1, rue des Cerisiers.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale

- 1. Est réélu Président pour un an Mr. Jacquot SCHWERTZER, Schrassig.
- 2. Les pouvoirs sont fixés comme suit:
- a) La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de trois administrateurs, sans limitation, qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers des pouvoirs en vertu desquels ils agissent.
- b) La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 5.000 € (cinq mille euros) par la seule signature d'un administrateur.
- c) Les actions en justice, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies du nom de la société par le Président et/ou le Conseil d'Administration.



Pour extraits conformes Jacquot SCHWERTZER Administrateur-Président

Référence de publication: 2010138794/29.

(100158076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Jarkride Holding Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 30.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135809/10.

(100155023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Friedhaff III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 127.617.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 1 er juin 2010

L'assemblée réélit administrateurs pour un an:

Mr. Jean-Pierre SCHMITZ, cultivateur, Diekirch.

M. Jacquot SCHWERTZER, administrateur de sociétés, Schrassig.

Mr. Albert WILDGEN, avocat, Luxembourg.

Mr. René STEICHEN, avocat, Luxembourg.

Mme Nathalie MAIER, employée, Schrassig.

Mme Maryse GREISCH, conseiller fiscal, Luxembourg.

Réélit commissaire pour un an:

M. Jean-Yves COLSON, comptable, demeurant à B-6780 MESSANCY, 1, rue des Cerisiers.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale

- 1. Est réélu Président pour un an Mr. Jacquot SCHWERTZER, Schrassig.
- 2. Les pouvoirs sont fixés comme suit:
- a) La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de trois administrateurs, sans limitation, qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers des pouvoirs en vertu desquels ils agissent.
- b) La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 5.000 € (cinq mille euros) par la seule signature d'un administrateur.
- c) Les actions en justice, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le Président et/ou le Conseil d'Administration.

Pour extraits conformes

Jacquot SCHWERTZER

Administrateur-Président

Référence de publication: 2010138795/29.

(100158071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Johnebapt Holding Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 32.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135810/10.

(100155028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.



KBC Institutional Cash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 39.266.

Le bilan consolidé au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KBC INSTITUTIONAL CASH
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010135812/12.

(100154975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

KBC Select Investors, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.293.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KBC SELECT INVESTORS
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010135813/12.

(100154983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Mellon International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 234.701.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.108.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth of September,

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-Sur-Alzette

THERE APPEARED:

NEPTUNE LLC, incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (USA), represented by Philipp Mössner, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 13, 2010.

Said proxy after having been signed ne varietur by the attorney of the above named party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the notary to state that:

The appearing party is the only partner of MELLON INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l., (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13 - 15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 117 108.

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, dated May 26, 2006, published in the Mémorial C number 1550 of August 14, 2006. The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, dated as of October 30, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2417, page 115994 of December 11, 2009 (the "Articles of Incorporation").

The Company's capital is set at two hundred and thirty-four million six hundred and ninety-one thousand five hundred pounds sterling (GBP 234,691,500) represented by two million three hundred and forty-six thousand nine hundred and fifteen (2,346,915) parts of a nominal value of one hundred pounds sterling (GPB 100) each, all entirely subscribed and fully paid up.

The sole partner has resolved to increase the corporate capital of the Company by ten thousand pounds sterling (GBP 10,000), to bring it from its present amount of two hundred and thirty-four million six hundred and ninety-one thousand five hundred pounds sterling (GBP 234,691,500) to two hundred and thirty-four million seven hundred and one thousand five hundred pounds sterling (GBP 234,701,500), by the creation and the issue of one hundred (100) parts of a par value of one hundred pounds sterling (GBP 100) each, together with a total issue premium of twenty-nine million nine hundred and ninety thousand pounds sterling (GBP 29,990,000).



All the one hundred (100) new parts will participate in the profits of the Company as of the date hereof.

All the one hundred (100) new parts, together with a total issue premium of twenty-nine million nine hundred and ninety thousand pounds sterling (GBP 29,990,000), have been entirely subscribed and fully paid up by NEPTUNE LLC prenamed, represented as aforesaid by a contribution in cash, evidence of which was given to the undersigned notary and which is now at the disposal of the Company.

Pursuant to the preceding resolution, Article 7 of the Articles of Incorporation is amended and shall read henceforth as follows:

"Art. 7. The capital of the company is fixed at two hundred and thirty-four million seven hundred and one thousand five hundred pounds sterling (GBP 234,701,500) divided into two million three hundred and forty-seven thousand and fifteen (2,347,015) parts having a nominal value of one hundred pounds sterling (GPB 100) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at six thousand five hundred euro (€ 6,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, surnames, civil status and residence, the said person appearing signed with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille dix, le quatorze septembre,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette.

A COMPARIJ

NEPTUNE LLC, une société constituée conformément au droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (USA), représentée par Philipp MÖSSNER, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 13 septembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante susnommée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter que:

La partie comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "MELLON INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l" (la «Société»), ayant son siège social aux 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 117 108.

La Société a été constituée en vertu d'un acte du notaire Me Paul FRIEDERS, alors notaire résident à Luxembourg, en date du 26 mai 2006, publié au Mémorial C, numéro 1550, du 14 août 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant, daté du 30 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2417, page 115994 du 11 décembre 2009 (les «Statuts»).

Le capital social de la Société est fixé à deux cent trente-quatre millions six cent quatre-vingt-onze mille cinq cents livres sterling (GPB 234.691.500) représenté par deux millions trois cent quarante-six mille neuf cent quinze (2.346.915) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix mille de livres sterling (GPB 10.000) pour le porter de son montant actuel de deux cent trente-quatre millions six cent quatre-vingt-onze mille cinq cents livres sterling (GBP 234.691.500) à deux cent trente-quatre millions sept cent et un mille cinq cents livres sterling (GBP 234.701.500) par la création et l'émission de cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100) chacune, ensemble avec un total de primes d'émission de vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix mille livres sterling (GPB 29.990.000).

Les cent (100) nouvelles parts sociales participeront aux bénéfices de la Société à partir de la date du présent acte.

Les cent (100) nouvelles parts sociales ensemble avec un total de primes d'émission de vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix mille livres sterling (GPB 29.990.000) ont été entièrement souscrites et intégralement libérées par NEP-TUNE LLC, prénommée, représentée comme précisé ci-avant, par voie d'un apport en numéraire, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant et qui est à présent à la disposition de la Société.

Suite à la résolution qui précède, l'Article 7 des Statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:



«Art. 7. Le capital social de la société est fixé à deux cent trente-quatre millions sept cent et un mille cinq cents livres sterling (GBP 234,701,500), divisé en deux millions trois cent quarante-sept mille et quinze (2.347.015) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100) chacune.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société pour le présent acte, sont évalués à approximativement six mille cinq cents euros (€ 6.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Mössner, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 septembre 2010 Relation: EAC/2010/11039 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010136092/105.

(100155926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Xenilux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3862 Schifflange, 52, Cité Op Soltgen.

R.C.S. Luxembourg B 52.305.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 14 avril 2010

Les actionnaires de la société XENILUX SA se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège de la société, sur convocation faite par le Conseil d'Administration et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

La démission de:

- Monsieur Aly Bettendorf, maître boucher, demeurant à L-3862 Schifflange, 52, Cité Op Soltgen,

de son poste d'administrateur est acceptée avec effet immédiat.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer:

- Madame Xenia PEIFFER, étudiante, née le 15/01/1992 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3862 Schifflange, 52, Cité Op Soltgen,

au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012

Schifflange, le 14 avril 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010136246/20.

(100155812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Byrd Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 156.078.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the first day of the month of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Famax International Corp., having its registered office at Mossfon Building, 2 nd floor, East 54 th Street, P.O. Box 0832-0886 WTC, Panama, Republic of Panama,

here represented by Mrs. Arlette Siebenaler, having her professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 24, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.



Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

- Art. 1. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).
- **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company shall bear the name "Byrd Holding S.à r.l.".
- Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

- **Art. 7.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with article 19.
- **Art. 9.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.
- Art. 12. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.
- **Art. 13.** In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.



Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, as defined by the general meeting of the shareholder(s).

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 14. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Decisions taken during such a meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

- **Art. 15.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him (them) in the name of the Company.
 - Art. 16. The shareholder(s) assume(s) all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

- **Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.
- **Art. 18.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with article 19.



Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 st of December 2011.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the 12.500 (twelve thousand five hundred) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber, shares	Shares	Payment
- Famax International Corp., prenamed,	12,500	EUR 12,500
Total:	12,500	EUR 12,500

The amount of EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euro) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

- 1. The following person is appointed as manager of the Company for an unlimited period of time:
- Mr Christophe Gaul, director, born on 3 rd April 1977 in Messancy, Belgium with professional address at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, by the individual signature of any manager.

2. The address of the Company is fixed at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Famax International Corp., ayant son siège social à Mossfon Building, 2 nd floor, East 54 th Street, P.O. Box 0832-0886 WTC, Panama, République de Panama,

ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 septembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er . Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).
- **Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute



autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société a comme dénomination «Byrd Holding S.à r.l.».
- Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

- **Art. 7.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'article 19.
- Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- Art. 12. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- **Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, comme défini par l'assemblée générale des associés.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 14. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.



Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants au lieu indiqué dans la notice de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

- **Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 16. Le(s) associé(s) exerce(nt) tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'article 19.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:



Souscripteur, parts sociales	Parts	Libération
	sociales	
- Famax International Corp., préqualifiée	12.500	EUR 12.500
Total:	12.500	EUR 12.500

Le montant de EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents euros) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:
- Mr Christophe Gaul, directeur, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, avec une adresse professionnelle à 16, rue Jean L'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Envers les tiers, la Sociétés est valablement engagée par la signature individuelle du Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, par la signature individuelle de chaque gérant.

2. L'adresse du siège social est fixée au 16, rue Jean L'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44065. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137740/312.

(100158039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Les Petits Châteaux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 145.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135814/10.

(100155038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Langham S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.831.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

D

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

David Saigne.

Référence de publication: 2010135815/12.

(100154945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

LB Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.193.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Octobre 2010.

LB Europe Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010135816/14.

(100154543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Duffel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 114.354.

Lors de l'Assemblée Ordinaire des actionnaires tenue le 13 octobre 2010, il a été résolu ce qui suit:

- 1. De réélire M. Lars YLLMAN, M. Torben MADSEN et M. Gilles WECKER comme administrateurs au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;
- 2. De réélire MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on October 13 th 2010, it has been resolved the following:

- 1 To re-elect Mr. Lars YLLMAN, Mr. Torben MADSEN and Mr. Gilles WECKER as directors of the board until the next annual general meeting;
- 2 To re-elect MODERN TREUHAND S.A. as the statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Référence de publication: 2010135953/18.

(100155910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Luxembourg Building and Styling Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 27.248.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135818/10.

(100154621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Liac, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8327 Olm, 8, rue de l'Indépendance.

R.C.S. Luxembourg B 20.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Weiswampach, le 11 octobre 2010. FIDUNORD Sàrl 61, Gruuss-Strooss L-9991 WEISWAMPACH Signature

Référence de publication: 2010135817/14.

(100154516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

M.K. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 16, avenue François Clement.

R.C.S. Luxembourg B 52.217.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135820/10.

(100154963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Anoi Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 85.296.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 11.00 heures le 31 mars 2010

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir

Administrateurs:

- M. Michel Bourkel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Nicolas Hoffeld, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Alexandre Vancheri, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

Administrateur - délégué:

- M. Michel Bourkel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- Fiduciaire Centra Fides S.A., 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg, RCS B39.844;

qui tous acceptent, pour l'exercice 2010 et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011. Référence de publication: 2010136264/20.

(100154475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Mangart Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.970.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Mangart Investments S.A.

Mr. Matthijs BOGERS

Administrateur

Référence de publication: 2010135821/13.

(100154797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.



MBP Hospitality Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 143.319.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135822/10.

(100155092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Mediobanca International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 112.885.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135823/10.

(100154678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

DM Patent SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 152.607.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05/08/2010 à 17 H

La Société DM PATENT SA a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Melle Véronique LANGE, demeurant 141 rue Nationale F-57600 FORBACH de son poste de commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Mr Jean GREFF, demeurant 141 rue Nationale F-57600 FORBACH, au poste de commissaire aux comptes pour un mandat de six années.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 05/08/2010.

Mr Gabriel LACROIX / C.SIMON / Mme A.VERDE

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2010137033/21.

(100156291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Restalia Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6434 Echternach, 4, rue André Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 94.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010135842/13.

(100154761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck